

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi dix sept à dix-huit heure onze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR, M Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATTIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA. ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Sylvie DAGONIA par Mme Anny GENIPA
Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Sonia MERCADIER par Mme Cindy ARNASSALON
Mme Annick ABELA par M. Bruno REMI

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Clara RIGAH ;

DELIBERATION N°2022/11/112**DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION LES AMBASSADEURS**

Dans le cadre de leur reprise d'activité suite au contexte sanitaire et à la pandémie de Covid 19 l'association des bœufs tirants « les ambassadeurs » sollicite de la commune une subvention d'un montant de 10 000€ pour la mise en oeuvre de leur programme annuel.

L'association prévoit des déplacements sur tout le territoire de la Guadeloupe et particulièrement un déplacement à Marie Galante pour l'année 2023. L'objectif est de faire connaître la culture des bœufs tirants à un maximum de monde à travers le territoire en y associant particulièrement les jeunes.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

Date de la convocation**10 novembre 2022****Date d'affichage de la délibération****Adoptée à l'unanimité**

Pour la réalisation de leurs activités annuelles, il est proposé au conseil municipal d'accorder un subvention d'un montant de 5 000 € à l'association « Les Ambassadeurs »

Le conseil Municipal

Considérant La politique de soutien aux associations voulue par la commune,

Considérant, l'opportunité de la demande de subvention présentée,

Considérant, que la demande de subvention s'est faite de manière règlementaire et s'inscrit dans une logique de développement culturel ou sportif sur le territoire de lamentin.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver l'attribution de la subvention d'un montant de 5 000€ à l'association : Les Ambassadeurs

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

Ephrem GLORIEUX
